



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 15 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coronavirus : fermeture des établissements recevant du public en Guadeloupe à compter de ce dimanche soir 15 mars

La France est frappée de plein fouet par la pandémie de Coronavirus. Le Président de la République a pris jeudi des mesures fortes qui ont été complétées hier par le Premier Ministre samedi. Après avoir réuni ce matin les préfets des DROM, de Saint Barthélemy, de Saint Martin, et de Saint Pierre et Miquelon, la ministre des outre-mer a décidé que les mesures annoncées par le premier ministre s'appliqueront toutes à compter de ce soir dans ces territoires.

Ainsi, afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays seront fermés jusqu'à nouvel ordre. Cela concerne :

- les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
- les centres commerciaux ;
- les restaurants et débits de boissons ;
- les salles de danse et salles de jeux ;
- les bibliothèques, centres de documentation ;
- les salles d'expositions ;
- les établissements sportifs couverts ;
- les musées.

Les commerces sont concernés, à l'exception des magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureau de tabac ou encore stations-essence. Cette liste est évolutive et sera actualisée sur le site de la préfecture : [www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)

Pour l'heure, les hôtels peuvent rester ouverts mais les restaurants et bars d'hôtels, à l'exception du «room service » doivent donc cesser leur activité.

Seules la vente à emporter et la livraison sont désormais autorisées. Les camionnettes de vente à emporter peuvent donc continuer à fonctionner.

Ces mesures sont applicables à compter de dimanche 15 mars à minuit.

Il est également recommandé de limiter ses déplacements au strict nécessaire.

#### Contact presse :

0 800 130 000 (appel gratuit - 24h/24 - 7jours/7)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)